



ASSEMBLÉE NATIONALE

14ème législature

programmes

Question écrite n° 82747

Texte de la question

Mme Annie Genevard attire l'attention de Mme la ministre de l'éducation nationale, de l'enseignement supérieur et de la recherche sur le niveau d'orthographe des lycéens arrivant en fin de secondaire. Les correcteurs du baccalauréat 2015 auraient reçu la consigne d'être indulgents avec les fautes d'orthographe. L'information a de quoi faire bondir lorsqu'on sait, d'après les résultats du premier baromètre Voltaire, que les Français ne maîtrisent aujourd'hui que 45 % des règles d'orthographe, soit 6 % de moins qu'en 2010. Ainsi donc, n'est-il pas dangereux pour la langue française, pour notre patrimoine, de tolérer des copies de baccalauréat à l'orthographe lourdement défailante sans corollairement mettre en œuvre toutes les dispositions permettant d'améliorer la maîtrise de l'orthographe ? C'est un fait d'autant plus grave qu'au moment de l'entrée sur le marché du travail, l'orthographe est un critère de sélection déterminant. Aussi souhaite-t-elle savoir quelles mesures précises compte donc prendre le Gouvernement pour remédier à ce problème.

Données clés

Auteur : [Mme Annie Genevard](#)

Circonscription : Doubs (5^e circonscription) - Les Républicains

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 82747

Rubrique : Enseignement

Ministère interrogé : Éducation nationale, enseignement supérieur et recherche

Ministère attributaire : Éducation nationale

Date(s) clé(s)

Question publiée au JO le : [30 juin 2015](#), page 4888

Question retirée le : 20 juin 2017 (Fin de mandat)